

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
6 RUE DANIEL DESMOTS  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 32  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/06/2022  
Réuni le : 28/06/2022  
Sous la présidence de : Jacques Lebrun  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2022.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
6 RUE DANIEL DESMOTS  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CD 53 - utilisation des équipements sportifs - convention

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
6 RUE DANIEL DESMOTS  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ZIC ETHIC - vente instrument musique :  
Hautbois au prix de 1500€ ( l'entreprise zic éthic prend une commission de 7.5%)  
saxophone au prix de 500€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD  
6 RUE DANIEL DESMOTS  
53160 BAIS  
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :3 Quotité de travail :100% Mission confiée :Surveillance - Aide aux devoirs

Rémunération :Selon réglementation en vigueur Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0